

Divers 2

INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : PRÉSENTATION DES TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES (CCAPH)

La loi n°2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures ayant autorisé la coexistence entre commissions communale et intercommunale, une délibération du conseil municipal du 25 mars 2010 a arrêté les compétences et élargi la composition de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH) constituée le 24 avril 2008.

Grâce au travail réalisé avec les élus, les associations représentatives de personnes handicapées et les services de Metz Métropole, la Ville de Metz a défini son périmètre d'intervention à :

- la définition d'un programme prioritaire d'aménagement de la voirie, des espaces publics et du cadre bâti, sur la base des diagnostics réalisés et des besoins exprimés par les représentants des associations de personnes handicapées et d'usagers
- la définition d'une politique d'accessibilité citoyenne, dont l'objectif principal sera l'amélioration des conditions d'accueil de tous les publics dans les manifestations organisées par la Ville de Metz
- l'organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles

Pour mener à bien ces travaux, la composition de cette commission a été élargie aux représentants d'associations de personnes handicapées et d'usagers. Elle se décompose comme suit :

- 6 représentants du conseil municipal et 6 suppléants
- 5 représentants d'associations de personnes handicapées et d'usagers pour chaque famille de déficience (physique, visuelle, auditive, intellectuelle et psychique) et 5 suppléants
- 1 représentant de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) et son suppléant

Dans sa nouvelle forme, la commission a été installée le 31 mars 2010 par Monsieur le Maire de Metz. Lors de cette réunion a été validé le périmètre d'action de la commission.

Au cours de l'année 2010, cette commission s'est réunie à quatre reprises et a principalement œuvré dans les domaines suivants :

- voirie et cadre bâti : pour définir un programme pluriannuel d'investissement raisonnable et raisonné, sur la base des diagnostics de la voirie et des bâtiments municipaux réalisés par les services de la Ville, en partenariat avec l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) de Metz et le lycée Notre-Dame de Peltre, la Ville de Metz a sollicité les associations présentes et représentées pour faire remonter leurs besoins et enrichir ce travail.
Les données recueillies viendront compléter celles transmises par nos partenaires (bailleurs, Inspection Académique, Conseil général et régional, service de transport adapté, etc.), et feront l'objet d'une cartographie pour une aide à la décision concernant la définition du programme d'investissement.
Ce point sera inscrit à l'ordre du jour d'un conseil municipal dans le courant du second semestre 2011.
- guide d'accueil : initié par la Mission Handicap, et enrichi par les associations, un guide de bonnes pratiques est en cours de réalisation, afin de sensibiliser l'ensemble des agents pour améliorer l'accueil de tous les publics dans les services et les manifestations de la Ville de Metz.
- logement : un groupe de travail s'est constitué. Après le temps de l'échange sur les notions de logement accessible, adapté et adaptable, il a été décidé d'élaborer une grille de diagnostic. S'inspirant de la charte de l'habitat adapté du Rhône et de la grille de diagnostic des Etablissements Recevant du Public (ERP) élaborée par la Mission Handicap de la Ville de Metz, les critères de cette grille devront permettre d'appréhender le niveau d'accessibilité de chaque logement pour une meilleure adéquation avec la demande. Un panel de 700 logements sur Metz servira d'expérimentation pour cette grille. Une fois validée, elle sera généralisée à l'ensemble des logements. Le travail d'élaboration de la grille et du recueil de données occupera la commission sur l'année 2011 et fera l'objet d'une présentation en 2012.
- transversalité : afin de mieux appréhender le travail de nos partenaires sur la thématique du handicap, de leur permettre de rencontrer le réseau associatif, et de partager les bonnes pratiques, il a été décidé de leur offrir une tribune lors de nos réunions de la Commission. Ont été invités notamment, Monsieur Gérard PAILLET, commissaire général ADES Organisation, dans le cadre de la venue du Salon Autonomic à Metz, et Madame Fabienne FIXARIS, responsable du service Commerce-Services à la Chambre de Commerce, d'Industrie et des Services de la Moselle, dans le cadre du partenariat noué avec la Ville de Metz pour une sensibilisation des commerçants à l'accessibilité de leurs commerces.
A noter également l'organisation d'une réunion conjointe lors du Salon Autonomic, à l'initiative de la Ville de Metz, des commissions communales présentes sur le territoire de Metz Métropole et de la commission intercommunale.

Il vous est proposé de prendre acte du travail engagé par la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).